

Les points 24 à 29 font l'objet d'un vote groupé

Délibérations CA 2025 / 02 / 04 – 16 à 21

Point 24 de l'Ordre du Jour :

TARIFICATION des CERTIFICATIONS NON OBLIGATOIRES et INSCRIPTIONS PARTICULIÈRES – ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025 : AJOUT du TOEIC 4 (COMPÉTENCES *Listening, Speaking, Reading & Writing*)

Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 14

Délibération CA 2025 02 04 - 16 :

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent à l'unanimité** l'ajout du TOEIC 4 (Test of English for International Communication – compétences *Listening, Speaking, Reading & Writing*) parmi la tarification des certifications non obligatoires et inscriptions particulières pour l'année universitaire 2024-2025.

Résultat du vote :

| | |
|--|----|
| Nombre de membres en exercice Hors Présidente | 30 |
| Nombre de votants | 22 |
| Présents | 16 |
| Représentés | 6 |
| Nombre de REFUS de VOTE | 0 |
| Nombre de VOTES POUR | 22 |
| Nombre de VOTES CONTRE | 0 |
| Nombre d'ABSTENTIONS | 0 |

Fait le 7 février 2025



Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité et modalités de recours :

- affichée le **13 FEV. 2025**
- mise en ligne sur l'intranet le **10-02-2025**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **13 FEV. 2025**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

Point 25 de l'Ordre du Jour :
MODIFICATION des INTITULÉS de DEUX PARCOURS du MASTER MANAGEMENT et ADMINISTRATION des ENTREPRISES :

- « Management Franco-allemand » devient *International Management Franco-Allemand* et
- « Applied Corporate Management » devient *Sustainable Corporate Management*

Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 15

Délibération CA 2025 02 04 - 17 :
Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent à l'unanimité** la modification des intitulés de deux parcours du master *Management et Administration des Entreprises* :

- « Management Franco-allemand » devenant *International Management Franco-Allemand* et
- « Applied Corporate Management » devenant *Sustainable Corporate Management*

Résultat du vote :

| | |
|--|-----------|
| Nombre de membres en exercice Hors Présidente | 30 |
| Nombre de votants | 22 |
| Présents | 16 |
| Représentés | 6 |
| Nombre de REFUS de VOTE | 0 |
| Nombre de VOTES POUR | 22 |
| Nombre de VOTES CONTRE | 0 |
| Nombre d'ABSTENTIONS | 0 |

Fait le 7 février 2025



Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité et modalités de recours :

- affichée le **13 FEV. 2025**
- mise en ligne sur l'intranet le **16-02-2025**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **13 FEV. 2025**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

Point 26 de l'Ordre du Jour :

OUVERTURE du DIPLOME d'UNIVERSITE (DU) *Accompagner les changements avec les outils de la psychologie positive*

Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 16

Délibération CA 2025 02 04 - 18 :

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent à l'unanimité** l'ouverture du Diplôme d'Université (DU) *Accompagner les changements avec les outils de la psychologie positive*.

Résultat du vote :

| | |
|--|----|
| Nombre de membres en exercice Hors Présidente | 30 |
| Nombre de votants | 22 |
| Présents | 16 |
| Représentés | 6 |
| Nombre de REFUS de VOTE | 0 |
| Nombre de VOTES POUR | 22 |
| Nombre de VOTES CONTRE | 0 |
| Nombre d'ABSTENTIONS | 0 |

Fait le 7 février 2025



Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité et modalités de recours :

- affichée le **13 FEV. 2025**
- mise en ligne sur l'intranet le **10-02-2025**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **13 FEV. 2025**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

Point 27 de l'Ordre du Jour :
OUVERTURE du DIPLOME d'UNIVERSITE (DU) Euridentity
Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 17

Délibération CA 2025 02 04 - 19 :

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent à l'unanimité** l'ouverture du Diplôme d'Université (DU) DU Euridentity.

Résultat du vote :

| | |
|--|----|
| Nombre de membres en exercice Hors Présidente | 30 |
| Nombre de votants | 22 |
| Présents | 16 |
| Représentés | 6 |
| Nombre de REFUS de VOTE | 0 |
| Nombre de VOTES POUR | 22 |
| Nombre de VOTES CONTRE | 0 |
| Nombre d'ABSTENTIONS | 0 |

Fait le 7 février 2025



Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité et modalités de recours :

- affichée le **13 FEV. 2025**
- mise en ligne sur l'intranet le **10-02-2025**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **13 FEV. 2025**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

Point 28 de l'Ordre du Jour :

OUVERTURE du DIPLOME d'UNIVERSITE (DU) Magistère Mathématiques

Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 18

Délibération CA 2025 02 04 - 20 :

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent à l'unanimité** l'ouverture du Diplôme d'Université (DU) DU Magistère Mathématiques.

Résultat du vote :

| | |
|--|----|
| Nombre de membres en exercice Hors Présidente | 30 |
| Nombre de votants | 22 |
| Présents | 16 |
| Représentés | 6 |
| Nombre de REFUS de VOTE | 0 |
| Nombre de VOTES POUR | 22 |
| Nombre de VOTES CONTRE | 0 |
| Nombre d'ABSTENTIONS | 0 |

Fait le 7 février 2025



Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité et modalités de recours :

- affichée le **13 FEV. 2025**
- mise en ligne sur l'intranet le **10-02-2025**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **13 FEV. 2025**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

Point 29 de l'Ordre du Jour :
DEMANDES d'OUVERTURE de FORMATIONS en APPRENTISSAGE – Rentrée 2025
Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 19

Délibération CA 2025 02 04 - 21 :

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent à l'unanimité** les demandes d'ouverture de formations en apprentissage pour la rentrée 2025.

Résultat du vote :

| | |
|--|----|
| Nombre de membres en exercice Hors Présidente | 30 |
| Nombre de votants | 22 |
| Présents | 16 |
| Représentés | 6 |
| Nombre de REFUS de VOTE | 0 |
| Nombre de VOTES POUR | 22 |
| Nombre de VOTES CONTRE | 0 |
| Nombre d'ABSTENTIONS | 0 |

Fait le 7 février 2025



Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité et modalités de recours :

- affichée le **13 FEV. 2025**
- mise en ligne sur l'intranet le **13-02-2025**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **13 FEV. 2025**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.